G.N/K.J.
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DE L'URUNDI
TERRITOIRE DE NGOZI
SECTEUR DE KAYANZA.-

Kayanza, le 14 décembre 1955.

(!) N° 1281/R.1.

ASTRIDA
2553

Ref. n° : 20.12.55
Annexe / Bijlage : 569/Just.
Objet / Voorwerp :

A Monsieur le Chef du Service de M.O.I.
SYNTAIN
à
K A R I M A .

Plainte c/trav.
SENTAMA.-

- Transmis copie pour information à Monsieur l'Administrateur de Territoire à N G O Z I. suite à sa lettre n* 3151/R.4.03 du 1-12-1955.
- Transmis copie pour information à Monsieur l' Administrateur de Territoire à A S T R I DA suite à sa lettre n*3910/Just du 9.11.1955.-

Monsieur le Chef du Service ,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre plainte n* 341/55 du 20octobre 1955 contre le travailleur SENTAMA n* matricule 107.514.

Des recherches ont été effectuées ,mais sont rendus difficile qu'il n'existe pas le colline Numzigaba en chefferie Baranyanka territoire de Ngozi.

Les recherches n'ont donné aucun résultat jusqu'à ce jour .En cas de résultats positifs je ne manquerai pas de vous tenir au courant.-

Veuillez agréer Monsieur le Chef du Service l'assurance de ma considération distinguée.-

Le Chef de Poste
G.NAUS,

(!) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord vermelden nummer en dagtekening.

-K.H.6-
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
RESIDENCE DU RUANDA.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

ASTRIDA, le / de 9 Novembre 1955.-

(1) N° 3910 /Just.

Transmis copie pour information à Monsieur le Chef du Service M.O.I. de la Cobelmin à KALIMA, suite à sa lettre nº 1245/55. du 24 Octobre 1955 et en le priant d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. GILLET.,

Réf. nº :

Annexe / Bijlage :

Objet / Voorwerp :

Plainte c/travailleur.

A Monsieur, l'Administrateur de Territoire

à N G O Z I .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour disposition une plainte à charge de travailleur, émanant du Service de la M.O.I. de la COBELMIN à Kalima pour disposition, l'indigène poursuivi se trouvant dans votre ressort.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. GILLET.,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.